

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

30

Nombre de votants :

30

Date de convocation :

27 avril 2020

Date d'affichage :

14 mai 2020

L'AN deux mille vingt, le 7 mai le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 27 avril, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mme DUBREUIL, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, LAMY, Mmes MACHANEK, Mmes MOLLON, MONTFORT, M. PERGET, Mme PICHARD, MM. RESSOUCHE, VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
absente excusée

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
absente excusée

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Vincent PERGET

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Bruno RESSOUCHE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2020**

QUESTION N° 9

OBJET : Budget Principal : décision modificative n° 1

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Il s'agit de la 1^{ère} décision modificative (DM) de l'année relative au budget principal.

La Section de fonctionnement s'équilibre à 733 953.38 €.

En dépenses

Suite au transfert de compétences, le conseil municipal a acté, par délibération du 13 février 2020, le transfert de la moitié des résultats 2019 de fonctionnement des budgets annexes eau et assainissement vers Riom Limagne et Volcans. En dépenses, 394 364.19 € sont donc inscrits pour honorer cette décision.

L'équilibre de la section s'opère grâce à l'augmentation du virement à la section d'investissement pour un montant de 339 589.19 €.

En recettes

Suite au transfert des compétences eau et assainissement à Riom Limagne et Volcans au 1^{er} janvier 2020, la réintégration des excédents de fonctionnement des budgets annexes clôturés se traduit par l'inscription de 788 728.38 € en recettes.

Par ailleurs la notification fin mars des bases et dotations définitives amène à un ajustement des prévisions budgétaires sur les contributions directes en baisse de 150 000 €, la dotation globale de fonctionnement (+ 14 333 €), la dotation de solidarité urbaine (+ 18 648 €), la dotation nationale de péréquation (+ 30 604 €), et les attributions de compensation de taxe foncière (- 248 €) et de taxe d'habitation (+ 31 888 €).

Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre à 724 362.83 €.

Plusieurs opérations sont inscrites pour le même montant en recettes et en dépenses.

C'est le cas notamment des déficits d'investissement des budgets annexes eau et assainissement inscrits pour 663 362.83 € en dépenses pour constater leur intégration au budget principal et une somme identique en recettes pour acter le transfert de ces déficits vers Riom Limagne et Volcans.

Par ailleurs, la comptabilisation des avances sur marchés et leur récupération au fil de l'exécution des dits marchés nécessitent l'inscription équilibrée de 50 000 € en dépenses et en recettes.

En dépenses

Le reversement de taxes d'aménagement indues amène à l'inscription de 5 000 €.

Par ailleurs, les travaux du sol du gymnase Jean Zay implique l'abondement de l'opération à hauteur de 6 000 €.

En recettes

Le virement complémentaire de la section de fonctionnement est constaté une recette en section d'investissement à hauteur de 339 589.19 €.

C O M M U N E D E R I O M

L'équilibre de la section d'investissement s'obtient en diminuant le recours prévisionnel à l'emprunt d'équilibre de 328 589.19 €.

Le détail par ligne pour les deux sections est présenté dans le tableau qui suit :

FONCTIONNEMENT				
Article	Chapitre	LC	Libellé	Montant
678	67	8972	transfert excédent de fonctionnement des budgets annexes	394364,19
023	023	8147	virement à la section d'investissement	339589,19
TOTAL DEPENSES				733953,38
002	002	2068	excédent de fonctionnement reporté(intégration budgets an	788728,38
73111	73	796	contributions directes	-150000,00
7411	74	801	dotation globale de fonctionnement	14333,00
74123	74	2511	dotation solidarité urbaine	18648,00
74127	74	30487	dotation nationale de péréquation	30604,00
74834	74	6716	attributions compensatrices au titre des taxes foncières	-248,00
74835	74	6712	attributions compensatrices au titre de la TH	31888,00
TOTAL RECETTES				733953,38
INVESTISSEMENT				
Article	Chapitre	LC	Libellé	Montant
001	001	7809	résultat d'investissement reporté (intégration budgets annes	663362,83
10226	10	31533	reversement d'indus taxes d'aménagement	5000,00
2313	19012	21104	travaux sol gymnase Jean Zay	6000,00
2313	041	31530	transfert avances en encours	50000,00
TOTAL DEPENSES				724362,83
1068	10	16692	transfert du déficit d'investissement des budgets annexes	663362,83
1641	16	10530	emprunt	-328589,19
021	021	8165	virement de la section de fonctionnement	339589,19
238	041	26370	recupération avances sur marchés	50000,00
TOTAL RECETTES				724362,83

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les modifications budgétaires décrites ci-dessus relatives au budget principal.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 7 mai 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200507-DELIB200509-BF
Date de télétransmission : 12/05/2020
Date de réception préfecture : 12/05/2020

RIOM